



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 2 mars 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 23 février 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. GIRAULT, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, M. BOURDOUNE, M. DAPOIGNY, M. DEDIANNE Alain et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD et M. CARVOYEUR.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2023-030 : MOTION FERMETURE D'UNE CLASSE À L'ÉCOLE DE LA FERME BLANCHE

Le 3 février 2023, la Directrice Académique de la Nièvre nous a informés qu'une classe de l'Ecole Ferme Blanche pourrait être fermée à la rentrée scolaire de septembre 2023, compte tenu de la baisse estimée des effectifs.

La suppression d'une classe entraînera :

- Une augmentation du nombre d'enfants par niveau de classe
- un passage de classe à 2 niveaux
- La réduction du temps individualisé nécessaire aux apprentissages
- La réduction du temps consacré aux enfants en difficultés et avec des niveaux très divers

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **S'OPPOSE** à cette suppression de classe à l'Ecole de la Ferme Blanche afin de maintenir un enseignement de qualité et défendre la réussite de tous les enfants.

Suivent les signatures.